

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



**Commune de
La Chapelle des Marais
(Loire-Atlantique)**

BRUT

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de MAI à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : le 21 mai 2026

**Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 23
votants : 27**

Appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Céline CHANTREL-FOURE - Catherine CHAUSSE - Xavier DEHANT - Jacques DELALANDE - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Mylène GUIHENEUF - Flavie HALGAND - Gwendoline HELLEC - Cyrille HERVY - Nathalie HERVY - Jean-François JOSSE - Claire LE VELLY - Sébastien LOGODIN - Jonathan MARTIN - Lydia NICOLAS - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Matthieu SAJOT - Sandrine VIGNOL

Absents excusés

*François LE GUICHET ayant donné procuration à Jean François JOSSE
Davy GRIGRI ayant donné procuration à Christelle PERRAUD
Audrey BODET ayant donné procuration à Nicolas BRAULT- HALGAND
Nadine LEMEIGNEN ayant donné procuration à Stéphanie BROUSSARD*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christelle PERRAUD est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2026 05 73 - APPELS A PROJETS
« FONDS VERT »**

RAPPORTEUR : Bertrand PITON

Lors de la commission de sécurité du 8 janvier 2026 sur le site de la salle du Moulin de ROTZ, la commune s'est vue contrainte de réaliser un aménagement d'une réserve d'Eau Incendie afin de sécuriser les lieux situés à l'orée d'un village d'habitation et d'une forêt.

Le SDIS nous propose alors la solution de réalisation d'une citerne d'eau hors sol, de 120 mètres cubes, souple, à l'arrière du bâtiment, nécessitant la réalisation d'une voie d'accès et d'une aire de stationnement Pompiers, d'une signalétique et d'un grillage de protection.

Dans l'axe II du Fonds Vert 2026 relatif à la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation, sont soutenues :

- les actions d'aménagement de la forêt aux abords des zones urbanisées consistant en la création de citernes de réserve d'eau adaptées aux besoins opérationnels de la lutte contre l'incendie,
- la création de zones nécessaires aux camions de pompiers pour le franchissement de fossés,
- et l'installation de panneaux signalétiques.

C'est à ce titre que la commune de la Chapelle des Marais demande l'attribution de la subvention « Fonds Vert », selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de Financement Prévisionnel de l'opération				
Nature des dépenses <small>les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</small>	Nom du prestataire	Montant (HT)	Nature des recettes	
Travaux / Acquisitions			FONDS VERT	
Acquisition Citerne souple	CITERNEO	4 111,65 €		
Panneaux réserve incendie	GROD	225,92 €		
Panneaux d'aspiration SMR	GROD	68,99 €		
Cloître de la citerne	ALLARD	7 749,55 €		
Signalétique Pompiers SMR	JM SIGNALISATION	2 280,00 €		
création d'une voirie pompier et extension parking plateforme pompier	TERRIEN OS n°16	56 083,00 €		
tranchée alimentation citerne de stockage salle festive	TERRIEN OS n°17	2 175,00 €		
Frais annexes				Autofinancement Commune
				14 539 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		72 694,11 €		TOTAL
			72 694 €	

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la dotation Fonds Vert 2026 pour la réalisation de la réserve d'eau, la création de zones nécessaires aux camions de pompiers pour le franchissement de fossés et l'installation de panneaux signalétiques, projets répondant aux priorités thématiques de l'Etat : Axe 2 Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation.

Vu les articles L 2122-221 alinéa 26 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Sollicite l'obtention d'une aide financière au titre du Fonds Vert selon le plan de financement ci-joint :

Plan de Financement Prévisionnel de l'opération				
Nature des dépenses <small>les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</small>	Nom du prestataire	Montant (HT)	Nature des recettes	
Travaux / Acquisitions			FONDS VERT	
Acquisition Citerne souple	CITERNEO	4 111,65 €		
Panneaux réserve incendie	GROD	225,92 €		
Panneaux d'aspiration SMR	GROD	68,99 €		
Cloître de la citerne	ALLARD	7 749,55 €		
Signalétique Pompiers SMR	JM SIGNALISATION	2 280,00 €		
création d'une voirie pompier et extension parking plateforme pompier	TERRIEN OS n°16	56 083,00 €		
tranchée alimentation citerne de stockage salle festive	TERRIEN OS n°17	2 175,00 €		
Frais annexes				Autofinancement Commune
				14 539 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		72 694,11 €		TOTAL
			72 694 €	

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la dotation du Fonds Vert 2026.

**Fait à la Chapelle des Marais
Le 28 mai 2026**



**Le Maire,
Nicolas BRAULT-HALGAND**



**La Secrétaire de Séance
Christelle PERRAUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application telerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr